

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Délibération : **2021-04-167**  
OBJET : **DEMANDE DE FINANCEMENT PROJET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
AUPRÈS DU DÉPARTEMENT**  
Nomenclature : **7.5.2**

<p><b>En exercice</b> : 29</p> <p><b>Présents</b> : 24</p> <p><b>Pouvoirs</b> : 5</p> <p><b>Absents</b> : 0</p> <p><b>Votants</b> : 29</p> <p>Délibération comportant :</p> <p>Annexe : ANNEXES - Permission de voirie CD44 et devis.pdf</p>	<p>Le douze avril deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le deux avril deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p><b>Les membres présents en séance :</b> Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.</p> <p><b>Les membres ayant donné un pouvoir :</b> Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES donne pouvoir à Yvon LERAT, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Claude RINCE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.</p>
--	--

**Rapporteur** : Claude RINCE

La commune de Treillières souhaite solliciter le fond de répartition du produit des amendes de police auprès du département afin de remplacer le radar pédagogique implanté sur l'agglomération de Muzon. Cette sollicitation se fait au titre de l'article R 2334-12 du Code des collectivités territoriales.

Dans la nuit du 29 janvier dernier, le radar pédagogique municipal implanté sur la RD 49 dans l'agglomération de Muzon a été volontairement détruit par des individus qui ne sont pas encore identifiés. La commune a déposé plainte et la Gendarmerie de La Chapelle-sur-Erdre mène son enquête pour identifier les auteurs.

Afin de remplacer ce radar pédagogique qui a pour objectif :

- Assurer un affichage dynamique de la vitesse réelle pour les automobilistes en provenance de la commune de Vigneux-de-Bretagne.
- Faire réduire la vitesse des automobiles en amont du point de ramassage scolaire et sécuriser la traversée des piétons
- Procéder à la collecte des données relatives aux flux de circulation et vitesse des véhicules. Les données sont transmises pour exploitation aux services communaux et services départementaux pour la gestion de la RD 49.

La commune de Treillières possède à ce titre une permission de voirie du Conseil départemental de Loire-Atlantique pour l'implantation de ce dispositif d'une valeur de 2 050 euros.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- D'AUTORISER M. le Maire à déposer le projet de remplacement du radar pédagogique auprès du département.

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 12 avril 2021  
Alain ROYER, Maire

